

AVIS PUBLIC

Autorisation EAU/AUT/19/0538 du 30 septembre 2019 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la traversée d'un affluent du cours d'eau « Irbich » par une conduite d'adduction entre Fischbach et Grindhausen, au nom et pour compte de l'Administration Communale de Clervaux.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 14 octobre 2019

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

